



Copropriété actuellement sans syndic

Par **clall**, le **30/05/2018** à **07:47**

Bonjour,
Lors de l'assemblée générale de la copropriété du 30 mai 2016, nous avons voté le renouvellement du mandat du syndic pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 29 mai 2018. Or nous n'avons pas encore reçu la convocation à l'AG 2018. Cela veut dire que nous n'avons actuellement plus de syndic !
Et il n'est pas sûr que nous votions pour le renouvellement du mandat de ce syndic.
Nous n'avons plus le temps d'obtenir des contrats d'autres syndicats.
Durant l'AG (en espérant recevoir une convocation), est-il légal qu'un des copropriétaires se propose comme syndic bénévole le temps de rassembler plusieurs devis de contrats et de retenir un syndic professionnel ?
A moins d'une autre solution ?
Merci d'avance pour vos conseils
cordialement

Par **morobar**, le **30/05/2018** à **08:52**

Bonjour,
Oui, un syndic bénévole avec un mandat délivré par l'AG.
Les petites copropriétés (moins de 15 lots) sont souvent administrées par un des copropriétaires pour éviter les frais d'un syndic professionnel.

Par **Lag0**, le **30/05/2018** à **11:24**

Bonjour,
[citation]Durant l'AG (en espérant recevoir une convocation), est-il légal qu'un des copropriétaires se propose comme syndic bénévole[/citation]
Normalement, non !
Pour qu'une décision soit votée en AG, il faut qu'elle ait été notée sur les convocations.

Par **morobar**, le **30/05/2018** à **11:56**

Comme la convocation ne peut plus être adressée par le syndic, c'est certainement le conseil syndical, son président, qui va s'en occuper. Il sera ainsi temps de porter la question à l'ordre du jour.

Par **amajuris**, le **30/05/2018** à **13:16**

bonjour, n'ayant été dans une situation similaire dans notre copropriété nous avons pris un avocat pour qu'il demande au président du TGI, la nomination d'un syndic en la personne d'un copropriétaire volontaire, cela a été très rapide (procédure de référé d'heure à heure) et nous a laissé le temps de choisir un autre syndic. salutations

Par **clall**, le **30/05/2018** à **15:01**

Merci pour vos réponses et conseils. Dans la convocation préparée par le président du conseil syndical, sur la question du syndic, peut-on simplement mettre le nom d'un syndic bénévole mais sans contrat ? Durant l'assemblée, la définition et la durée de sa mission pourront être discutées entre les copropriétaires avec probablement la décision de recueillir, pour la prochaine AG, plusieurs contrats de syndics professionnels.